



Appels malveillants sur ado de 16ans par un adulte

Par **fredphoto06**, le **22/05/2014** à **14:54**

Bonjour à Tous,
Je viens vers vous pour avoir quelques informations. J'ai déposé une plainte pour appels malveillants sur le téléphone de ma fille âgée de 16 ans. En effet elle a reçu pendant 30 minutes une dizaines de SMS d'un "copain d'une copine". Ce jeune homme de 22 ans a envoyé des SMS de plus en plus grossier pour finir sur des propos sexuel.... Il a même essayer de l'appeler 2 fois au téléphone, mais elle n'a pas osé décrocher.
Quand je suis rentré du travail, j'ai tout de suite contacter ce jeune homme, qui a démarré au quart de tour malgré notre différence d'age. Au bout d'un moment je lui ai dit de fermer sa gue... car dans le cas contraire cela aller finir mal pour lui. En temps que papa de 2 enfants, je ne peux accepter de tels actes. La seul réponse qu'il a pu me donner, a été de me dire qu'il serait chez moi à 18H30 pour régler cette affaire entre hommes. (Je vous rassure, il n'est jamais venu, car dans ce cas c'est lui qui aurait porter plainte contre moi après sa petite visite...) Je suis donc immédiatement descendu à la gendarmerie pour porter plainte avec ma fille sur l'ensemble de ces faits.
Le lieutenant de Gendarmerie l'a appelé pour lui signifier qu'une plainte avait été enregistrée et que si il continuait cela serait une cause aggravante dans son dossier. Mais même avec le gendarme, il a été très "chaud" et se dernier a du lever la voie pour arriver à lui expliquer les choses.
Ce jeune résidant dans une autre commune, il devrait-être entendu par le commissariat de son lieu de résidence.
Pouvez-vous me dire en règle générale le temps pour une telle procédure, la peine encourue pour lui, et toutes les informations ou actions qu'ils seraient bons que nous réalisions.
Merci pour vos conseils et vos commentaires.
Un Papa un peu énervé de l'attitude de certains jeunes d'aujourd'hui.